

Commune de Lucéram



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 Novembre 2025 à 18 heures 30

Etaient présents : M. Michel Calmet, Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Richard Fonti, , M. Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pierre Marseille par M. Michel Calmet, Mme Nathalie Chiavarino par Mme Michèle Barnoin, Mme Séverine Canino par M. Jean-Louis Dalloni

Etaient absents : Mme Audrey Varro, Monsieur Jean-Pierre Prioris

Président de séance : le Maire, Michel Calmet.

Secrétaire de séance : Mme Christiane Ricort 1^{er} Adjoint au Maire.

Quorum : L'article L. 2121-17 du CGCT indique que le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Membres en exercice	= 15
Quorum	= 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30.

Conformément à l'article L 2121.5 du CGCT, le procès-verbal de la séance précédente est arrêté avant d'aborder l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Avant d'aborder les questions de l'ordre du jour, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, le Maire rend compte de ses décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal précédent :

09/10/2025	LOCATION 2025 DU HANGAR A BOIS A L'ENTREPRISE BELMON = 6000 €
------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Décisions modificatives sur le budget principal de la Commune
2. Décisions modificatives sur le budget « Eau/Assainissement »
3. Demande de subvention au Département pour la sécurité du circuit des crèches 2025/2026
4. Tarif d'occupation de la salle Joe Dassin pour les restaurateurs pendant le circuit des crèches
5. Retrait de la Commune de Blausasc de la CCPP
6. Convention de réservation de site avec le syndic des copropriétés du Tournet

Questions diverses

1.1 Décision modificative N°1 sur le budget principal – virements de crédits

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget principal de la Commune, en procédant à des opérations, selon les éléments suivants :

Désignation	Diminution Sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 Emprunts en euros		300.00 €
Total D 16 : Emprunts et dettes assimilées		300.00 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	300.00 €	
Total D 23 : Immobilisations en cours	300.00 €	

Le Conseil Municipal décide d'approuver ces virements de crédits, formant la décision modificative N°1 du budget principal de la Commune.

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 366

1.2 Décision modificative n°2 sur le budget principal – virements de crédits

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget principal de la Commune, en procédant à des opérations, selon les éléments suivants :

Désignation	Diminution Sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 Energie - Électricité	9 177.00 €	
D 60621 Combustibles	5 000.00 €	
D 623 Publicité, publications, relations publiques	5 000.00 €	
Total D 011 charges à caractère général	19 177.00 €	
D 6411 Personnel titulaire		10 000.00 €
Total D 012 charges de personnel et frais assimilés		10 000.00 €
D 7392221 fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		9 177.00 €
Total D 014 atténuations de produits		9 177.00 €

Le Conseil Municipal approuve les opérations ci-dessus présentées, formant la décision modificative n°2 sur le budget principal de la Commune.

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 367

2.1 Décision modificative N° 3 sur le budget « eau/assainissement »

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget « eau/assainissement » de la Commune, en procédant à des opérations, selon les éléments suivants :

Désignation	Diminution Sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 618 Divers	1 000.00 €	
Total D 011 : charges à caractère général	1 000.00 €	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		1 000.00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		1 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve les opérations ci-dessus présentées, formant la décision modificative n°3 sur le budget « eau/assainissement » de la Commune

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 368

2.2 Décision modificative N° 4 sur le budget « eau/assainissement »

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget « eau/assainissement » de la Commune, en procédant à des opérations, selon les éléments suivants :

Désignation	Diminution Sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 Réseaux	200.00 €	
Total D 011 Charges à caractère général	200.00 €	
D 6688 Autres		200.00 €
Total D 66 charges financières		200.00 €

Le Conseil Municipal approuve les opérations ci-dessus présentées, formant la décision modificative n°4 sur le budget « eau/assainissement » de la Commune

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 369

3. Demande de subvention au Département pour la sécurité du Circuit des Crèches 2025-2026

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation du circuit des crèches nécessite chaque année la mise en œuvre de mesures de sécurité exceptionnelles.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention, pour les mesures de sécurité prévues, pour l'édition 2025 / 2026 de la manifestation, dont les dépenses sont estimées à 16 911,30 € Hors Taxes. Le plan de financement suivant est présenté :

Montant des dépenses	16 911,30 € HT
Subvention du Département (70%)	11 837,91 € HT
Part Communale	5 073,39 € HT

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 370

4. Tarif d'occupation de la salle Joe Dassin pour les restaurateurs pendant le circuit des crèches

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Novembre 2024, qui fixait un forfait de 400 Euros pour l'occupation de la salle Joe Dassin par les restaurateurs du village pendant toute la durée du circuit des crèches.

Il propose de transformer cette redevance en un tarif journalier de 100 Euros.

Le Conseil Municipal approuve cette mesure.

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 371

5. Retrait de la Commune de Blausasc de la CCPP

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire expose que la Communauté des Communes du Pays des Paillons a demandé à ses communes membres de se prononcer sur le retrait de la Commune de Blausasc de cette intercommunalité.

Un débat s'engage autour des motivations du Maire de Blausasc, au cours duquel Monsieur Dalloni déclare qu'il comprend et respecte cette décision.

Le Maire précise que cette question a été inscrite à l'ordre du jour, mais que le dossier n'est pas prêt pour faire l'objet d'un vote en conseil municipal, car les modalités réglementaires ne sont pas réunies à ce jour (adhésion de Blausasc auprès d'un autre EPCI et présentation des comptes sur l'estimation des incidences financières de son retrait.)

Dans ces conditions particulières, Monsieur le Maire décide de ne pas présenter cette question au vote ce soir.

6. Convention de réservation de site avec le syndic des copropriétés du Tournet

Rapporteur : Monsieur le Maire, Michel Calmet

Monsieur le Maire expose que les habitants du Tournet recherchent depuis quelques années à disposer d'une ressource privative en eau potable.

La solution la plus favorable est la réalisation d'un forage, sur une parcelle communale soumise au régime forestier (parcelle cadastrale I 345- parcelle forestière 40)

De nombreux échanges entre les représentants du Tournet, l'ONF et la Commune ont abouti à un accord sur le principe d'une location de longue durée de l'emprise du terrain nécessaire au forage.

Cette démarche s'articule en 2 temps :

- **Une 1^{ère} convention d'occupation temporaire, soumise ce jour à l'avis du Conseil Municipal**

Entre la Commune, l'ONF et le cabinet Barbéris, syndic représentant les 2 copropriétés du Tournet.

Pour permettre aux responsables du Domaine du Tournet de réaliser toutes les études nécessaires aux autorisations administratives (déclaration loi sur l'eau des travaux de forage, autorisation préfectorale de distribution d'eau pour consommation humaine). La durée de validité est prévue pour 2 ans, reconductible 1 an si la procédure administrative n'est pas intervenue dans le délai.

- **Une 2^{ème} convention d'occupation temporaire, de longue durée**

Pour les travaux et l'exploitation des installations techniques, lorsque l'autorisation de réaliser le forage sera obtenue

Monsieur le Maire indique que les négociations opérées entre la Commune et les habitants du Tournet ont débouché sur des accords verbaux, au cours desquels il s'est engagé à fixer la durée de cette convention à 50 ans, au prix de location de 100 euros par an, non indexés.

Le projet de la 1^{ère} convention a été soumis au préalable pour examen à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Maire souhaite vivement que ces mesures permettent aux habitants du Tournet de réaliser et d'exploiter ce forage, de manière efficace et durable.

Il propose donc :

- d'approuver les termes de la convention de réservation de site présentée ci-dessus, qui sera annexée à la délibération
- de l'autoriser à signer la convention susvisée

Le Conseil Municipal est favorable à ces dispositions.

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 372

L'ordre du jour est épuisé à 19 heures.

1[°]. Interventions des élus

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- ◆ Cérémonie du 11 Novembre - Réunion ONF sur les OLD le 14/11
- ◆ Nouveaux panneaux signalétiques CCPP bientôt implantés à l'entrée de Lucéram et de Peïra Cava
- ◆ Demande de la CCPP de faire passer la flamme olympique à Peïra Cava en 2030.
- ◆

2°. Interventions du Public

Monsieur Jean-Daniel Donadey alerte les élus sur un phénomène de pollution des nappes phréatiques du secteur des Mounts, qu'il attribue au fonctionnement du moulin à huile et dont il dénonce l'ouverture avant l'obtention du permis de construire.

Il estime que toutes les nappes sont contaminées pour 50 ans et juge que cette situation relève de la Santé Publique.

Il demande instamment aux élus de prendre le problème au sérieux et d'avertir la population des risques sanitaires encourus.

Lui-même se présente comme atteint de troubles neurologiques et soutient qu'il est reconnu handicapé à 80%, à cause de la pollution de l'eau de son forage.

Il déclare avoir informé le Président de la République et le Ministre de la Santé de cette situation.

Les élus répondent que la qualité de l'eau provenant des ressources privées (sources, forage) n'est pas imputable à la collectivité, mais demeure de la responsabilité du propriétaire. Les personnes domiciliées en dehors des agglomérations des villages de Lucéram et Peïra Cava savent bien que le réseau public d'eau potable n'alimente pas leurs quartiers et qu'il leur appartient de prendre toutes les mesures pour garantir la potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine : analyses, systèmes de traitement...

Monsieur le Maire souligne les rapports conflictuels entretenus depuis plusieurs années entre Monsieur Donadey et son voisinage (dont le propriétaire du moulin à huile).

Il rappelle que la Commune fait également l'objet de plusieurs plaintes de la part de Monsieur Donadey et demande à ce dernier de respecter les accords passés entre avocats, en s'adressant directement à eux, pour éviter d'attiser les tensions et de mélanger toutes les affaires.

Toutefois, dans ce contexte délicat, Monsieur le Maire propose de se renseigner sur la véracité des déclarations de Monsieur Donadey, relatives à la pollution de l'eau et ses causes présumées.

Monsieur Fabrice Priouzeau, remercie le Conseil Municipal au nom des habitants du Tournet, pour sa décision en faveur du forage collectif.

Monsieur le Maire confirme son soutien à ce projet et précise à Monsieur Priouzeau que la Commune se tiendra disponible, si besoin, pour accompagner les intéressés dans leurs démarches, tout au long de l'avancement de l'opération.

La séance est levée à 19 h 20

Le Président de Séance
Michel Calmet



CM du 10/11/2025

La Secrétaire de Séance
Christiane Ricort



Page 7 sur 7

